

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 35/2024 du 30 juillet 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE GWENAN EXPERTISE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC STRUCTUREL DE LA CHARPENTE AU COMPLEXE POLYVALENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu qu'il convient de procéder à un diagnostic structurel de la charpente du complexe polyvalent,

Vu la proposition de la société GWENAN Expertise en date du 08 juillet 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes règlementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations de services avec la société GWENAN EXPERTISE de Vannes pour la réalisation d'un diagnostic structurel de la charpente du complexe polyvalent au prix de 4 124, 98 € HT avant d'engager les travaux de rénovation énergétique.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 30 juillet 2024

Fait à Mohon le 30 juillet 2024
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

